COLLECTIVITE: Commune de SEIGNOSSE / Délibération 16 - CM du 27 mars 2023/P1 sur 2

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023

ID: 040-214002966-20230327-DEL16_2023-DE

SEANCE DU 27 MARS 2023

DEPARTEMENT

Des Landes L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 27 du mois de mars, à 19 heures, le

---- conseil municipal, dûment convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni,

Commune à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la

De SEIGNOSSE présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU,

En exercice : 27 Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Carine Présents : 20 QUINOT, Maud RIBERA, Juliane VILLACAMPA, Marie-Astrid ALLAIRE,

Vaccante : 7 Colorida CALLIALIV

Absents: 7 Sylvie CAILLAUX.

Procurations: 7

Votants: 27 Messieurs, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre D'INCAU,

Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Eric TOUBOUL, Pierre VAN

Date d'affichage: DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

21 mars 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code

général des collectivités territoriales.

Absents non excusés : Ø

Pouvoirs:

Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Monsieur Pierre

PECASTAINGS

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas

CHARDIN

Madame Bernadette MAYLIE a donné procuration à Madame Carine

QUINOT

Monsieur Jeremie ELAN a donné procuration à Madame Juliane

VILLACAMPA

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Marie-

Astrid ALLAIRE

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Sylvie

CAILLAUX

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Jacques

VERDIER

Secrétaire de séance : Alexandre d'INCAU

Objet : Demande d'attribution de la DETR 2023 pour le projet d'extension du cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 7 mars 2022, approuvant le lancement des études nécessaires à l'extension du cimetière communal,

Vu le projet d'extension du cimetière communal présenté à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 au 28 octobre 2022,

Vu les conclusions, et l'avis favorable de la commissaire enquêteur,

Reçu en préfecture le 05/04/2023





COLLECTIVITE: Commune de SEIGNOSSE / Délibération 16 - CM du 27 mars 2023/P2 sur 2

ID: 040-214002966-20230327-DEL16_2023-DE

Vu l'avis favorable de la commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, en date du 31 janvier 2023,

Considérant l'importance de ce projet d'extension prévu sur la totalité de parcelle communale AA 225 d'une superficie de 3 200m², il est proposé de réaliser les travaux en 2 phases. La première phase correspondant à l'aménagement de la partie sud de la parcelle, doit permettre la création de :

- 23 caveaux 2 places
- 15 caveaux 4 places
- 4 caveaux 6 places
- 14 cavurnes
- 30 columbariums
- 4 concessions en pleine terre

Le coût prévisionnel de cette première phase d'extension du cimetière est estimé à 496 041 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'attribution de la DETR 2023, pour la réalisation de la 1ère phase d'extension du cimetière communal, à hauteur de 198 416 €, soit 20 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE:

Article 1 : de solliciter l'attribution de la DETR 2023 pour la réalisation de la 1ère phase de travaux relative à l'extension du cimetière communal.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à constituer et à signer la demande subvention

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme, Le Maire, **Pierre PECASTAINGS**